

| | |
|--------------------------|--------------|
| Conseil Communautaire du | 28 juin 2024 |
|--------------------------|--------------|

| | |
|---|-------|
| à | 14h00 |
|---|-------|

| | |
|----------------|-----------|
| N°ordre | 60 |
| N° identifiant | 2024-0226 |

| | |
|-------|--|
| Titre | Adoption du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) |
|-------|--|

| | |
|------------------------|---------------------|
| Rapporteur(s) | M. Gérald BLANCHARD |
| Date de la convocation | 21/06/2024 |

| | |
|-------------------------|---------------------|
| Président de séance | Mme Florence JARDIN |
| Secrétaire(s) de séance | Bastien BERNELA |

| | |
|-----|--|
| PJ. | Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) |
|-----|--|

| | | |
|---------------------|----|--|
| Membres en exercice | 86 | |
| Quorum | 44 | |

| |
|----------|
| Présents |
|----------|

| |
|----|
| 48 |
|----|

Mme Florence JARDIN - **Présidente**
M. Stéphane ALLOUCH - Mme Sylvie AUBERT - M. Emmanuel BAZILE - M. Gérald BLANCHARD - Mme Dany COINEAU - M. Claude EIDELSTEIN - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Aloïs GABORIT - M. Éric GHIRLANDA - Mme Léonore MONCOND'HUY - Mme Isabelle MOPIN - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - M. Maxime PÉDEBOSQ - M. Bernard PÉTERLONGO - M. Fredy POIRIER - M. Robert ROCHAUD - Mme Corine SAUVAGE - M. Jean-Luc SOULARD - **Membres du bureau**
Mme Martine BATAILLE - M. Gérard BENOIST - M. Joël BLAUD - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - M. Anthony BROTTIER - M. Christophe CHAPPET - Mme Karine DANGRÉAUX-HENIN - M. Guy DAVIGNON - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Julie FONTAINE - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Vincent GATEL - Mme Pascale GUITTET - Mme Monique HERNANDEZ - M. Olivier KIRCH - M. Sébastien LÉONARD - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Jérôme NEVEUX - Mme Chantal NOCQUET - M. Philippe PRIOUX - M. Nicolas RÉVEILLAULT - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie ROY - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Rozenn SÉNÉLAS - Mme Valérie SIMON - Mme Claude THIBAUT - M. Bruno VIVIER **les conseillers communautaires**

| |
|---------|
| Absents |
|---------|

| |
|----|
| 26 |
|----|

M. Frankie ANGEBAULT - M. Jean-Charles AUZANNEAU - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra DUVAL - M. Michel FRANÇOIS - M. Romain MIGNOT - M. Gilles MORISSEAU - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Béatrice VANNESTE **Membres du bureau**
Mme Béatrice BEJANIN - Mme Sonia BENNANI - M. François BLANCHARD - Mme Élodie BONNAFOUS - M. Aurélien BOURDIER - M. Vincent CHENU - M. Alain CLAEYS - M. Serge COUSIN - M. Ludovic DEVERGNE - M. Pascal FAIDEAU - Mme Carine GILLES - M. Jean-Louis LEDEUX - Mme Maguy LUMINEAU - M. Kentin PLINGUET - Mme Julie REYNARD - M. Christian RICHARD - M. Arnaud ROUSSEAU **les conseillers communautaires**

| | | | |
|---------|----|---------------------------------|---------------------------|
| Mandats | 12 | Mandants | Mandataires |
| | | Mme Samira BARRO-KONATÉ | Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN |
| | | Mme Alexandra BESNARD | M. Robert ROCHAUD |
| | | M. Bernard CHAUVET | M. Fredy POIRIER |
| | | Mme Ombelyne DAGICOUR | M. Théo SAGET |
| | | Mme Nathalie DESJARDINS | M. Bruno VIVIER |
| | | M. Gérard HERBERT | Mme Nelly GARDA-FLIP |
| | | Mme Solange LAOUDJAMAÏ | M. Anthony BROTTIER |
| | | M. Frédéric LÉONET | Mme Rozenn SÉNÉLAS |
| | | Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER | M. Jean-Louis FOURCAUD |
| | | M. Laurent LUCAUD | M. Sébastien LÉONARD |
| | | M. Bernard MAUZÉ | M. Bernard PÉTERLONGO |
| | | Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT | Mme Élisabeth NAVEAU DIOP |

| | |
|--------------|---|
| Observations | <p>L'ordre de passage des délibérations : 94, 1 à 15, 23, 60 à 63, 20 à 21, 90, 85 à 89, 92, 16 à 19, 24, 26 à 28, 36 à 38, 41 à 42, 35, 29 à 32, 34, 39 à 40, 43 à 46, 48 à 59, 64 à 81, 84, 91 et 93. Les délibérations 22 et 25 sont retirées. Les délibérations 33, 47, 82 et 83 ne sont pas votées faute de quorum.</p> <p>Sortie de Pascal FAIDEAU (mandataire de Maguy LUMINEAU). Sont sortis Jean-Charles AUZANNEAU (mandataire de Sonia BENNANI), François BLANCHARD (mandataire d'Aurélien BOURDIER), Vincent CHENU, Alexandra DUVAL, Michel FRANÇOIS (mandataire de Gilles MORISSEAU), Romain MIGNOT, Charles REVERCHON-BILLOT et Béatrice VANNESTE.</p> <p>Sont intéressés à titre personnel, les élus communautaires, Frankie ANGEBAULT (Ademe), Bastien BERNELA (La Regratterie, mandat de Julie REYNARD) et Gilles MORISSEAU (CCI).</p> |
|--------------|---|

| | |
|------------------------------------|--|
| Projet de délibération étudié par: | Commission Transition énergétique - Déchet - Économie circulaire |
|------------------------------------|--|

| | |
|------------------|--|
| Service référent | Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Déchets - Économie circulaire |
|------------------|--|

Grand Poitiers Communauté urbaine s'est engagée dès 2009 dans une démarche territoriale de réduction des déchets et d'économie circulaire. Les objectifs principaux sont d'accompagner le changement de comportements et de pratiques en matière de consommation, de production et de valorisation des déchets auprès de l'ensemble des producteurs de déchets sur le territoire (particuliers, professionnels, communes) ; ceci afin de limiter le gaspillage des ressources, les impacts environnementaux et de développer les principes de l'économie circulaire.

Engagée dans le dispositif « Territoire engagé Transition écologique », la Collectivité déploie conjointement les labels économie circulaire et climat-air-énergie. Les performances de la démarche transition écologique de Grand Poitiers sont ainsi évaluées et les principes de l'amélioration continue sont mis en œuvre.

En 2022, la démarche économie circulaire de Grand Poitiers a obtenu le label trois étoiles décerné par l'Ademe. La Collectivité a pu se démarquer en figurant parmi les deux premiers territoires français à obtenir ce niveau de labellisation. Cette distinction a permis à la Communauté urbaine d'affirmer sa politique territoriale d'économie circulaire engagée depuis 2009 et d'engager son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2024 - 2029.

Au regard :

- de l'article L. 541-15-1 du Code de l'environnement et au décret 2015-662 du 10 juin 2015 qui précise le contenu et les modalités d'élaboration d'un PLPDMA
- du plan national de prévention des déchets 2021-2027
- du plan régional de prévention et de gestion des déchets de Nouvelle-Aquitaine, adopté le 21 octobre 2019
- de la volonté pour Grand Poitiers de réduire la quantité et la nocivité des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire
- de l'étude de préfiguration du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés, notamment l'état des lieux, les entretiens, les ateliers réalisés dans ce cadre et la mise en œuvre de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)
- des orientations données par le comité de pilotage, les objectifs fixés pour le projet de PLPDMA en cohérence avec la stratégie économie circulaire et le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Grand Poitiers, le programme d'actions, les moyens envisagés pour sa mise en œuvre, et les indicateurs prévus pour son suivi
- des contributions reçues lors de la consultation publique qui s'est tenue du 5 avril 2024 au 26 avril 2024
- de l'avis émis par la CCES.

Il est proposé que le PLPDMA de Grand Poitiers s'articule autour de 3 axes, déclinés en 14 sous-axes présentés ci-dessous :

| Axe 1 : Engagement politique et stratégie vers l'économie circulaire | |
|---|---|
| Sous-axe 1 | Piloter et animer le PLPDMA |
| Sous-axe 2 | Communiquer simplement et positivement sur la prévention et la réduction des déchets |
| Axe 2 : Changer les comportements et sensibiliser | |
| Sous-axe 3 | Déployer un programme d'animation à destination des citoyens du territoire |
| Sous-axe 4 | Accompagner les publics scolaires |
| Sous-axe 5 | Accompagner les entreprises dans la réduction des déchets et l'amélioration du tri |
| Sous-axe 6 | Améliorer l'éco-exemplarité de Grand Poitiers |
| Axe 3 : Déployer des solutions concrètes pour réduire les déchets | |
| Sous-axe 7 | Développer une filière de réemploi des emballages |
| Sous-axe 8 | Renforcer l'accompagnement des événements 0 déchet du territoire |
| Sous-axe 9 | Lutter contre le gaspillage alimentaire |
| Sous-axe 10 | Favoriser le réemploi des végétaux |
| Sous-axe 11 | Accompagner la structuration de la filière réemploi sur le territoire |
| Sous-axe 12 | Déployer le tri à la source des biodéchets |
| Sous-axe 13 | Faire des déchetteries un lieu privilégié de la réduction et de la prévention des déchets |
| Sous-axe 14 | Développer les filières de niche |

Ce plan d'actions vise à atteindre une réduction des DMA de 15% sur le territoire entre 2021 et 2029.

La synthèse du PLPDMA est disponible en annexe.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'adopter le PLPDMA de Grand Poitiers pour la période 2024 – 2029**
- **d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits figurants à l'article 617 du budget Collecte, traitement et valorisation des déchets (CTVD)**
- **d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**

| | |
|---------------------------|----|
| POUR | 60 |
| CONTRE | 0 |
| Abstention | 0 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |

| |
|----|
| 60 |
| 0 |
| 0 |
| 0 |

| |
|--|
| |
| |
| |
| |

La Présidente,
 Florence JARDIN
 Le Secrétaire,
 Bastien BERNELA



RESULTAT DU VOTE

Adopté

| | | | |
|---------------------------------|----------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| Mise en ligne le | 8 juillet 2024 | | |
| Date de réception en préfecture | 5 juillet 2024 | Identifiant de télétransmission | 086-200069854-20240628-189835-DE-1-1 |
| Nomenclature Préfecture | 8.8 | Environnement | |

Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2029

Projet de mise en consultation du public



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Partie 1 - Contexte | 3 |
| 1. État des lieux | 4 |
| 1.1 Qu'est-ce que l'économie circulaire ? | 5 |
| 1.2 Qu'est-ce qu'un PLPDMA ? | 6 |
| 1.3 À qui s'adresse le PLPDMA ? | 6 |
| 1.4 Le territoire de Grand Poitiers : quels sont les déchets produits et leur devenir ? | 7 |
| 1.5 La prévention et la réduction des déchets | 9 |
| 1.6 Quels sont les objectifs du PLPDMA ? | 10 |
| 2. Suivi et évaluation | 11 |
| 2.1 Quelles sont les instances de gouvernance ? | 11 |
| 2.2 L'élaboration du PLPDMA de Grand Poitiers | 13 |
| Partie 2 - Projet de programme | 14 |
| 1. Les moyens et résultats | 15 |
| 1.1. Moyens humains | 15 |
| 1.2 Moyens financiers | 16 |
| 1.3 Potentiels de réduction des DMA | 17 |
| 2. Les fiches action | 18 |

PARTIE 1

CONTEXTE

1

État des lieux

Grand Poitiers Communauté urbaine est engagée dans une **démarche de réduction des déchets et d'économie circulaire** depuis 2009, qui vise à **réduire la quantité et la nocivité des déchets produits** en intervenant à la fois sur leur **mode de production** et les **habitudes de consommation**.

En 2022, Grand Poitiers a figuré parmi les 2 premiers territoires nationaux à obtenir le niveau de label 3 étoiles pour sa démarche économie circulaire, décerné par l'ADEME. Suite à l'obtention de ce label, Grand Poitiers a engagé le processus d'élaboration de son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** pour la période 2024-2029.

CONSULTATION PUBLIQUE

Avant d'adopter le PLPDMA, la contribution du public est importante pour s'assurer de la pertinence des actions. Cette consultation publique doit avoir une **durée de 21 jours**.



©Freepik

1.1 Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'**économie circulaire** s'oppose à l'économie linéaire qui consiste à extraire les ressources, produire des biens, les consommer puis les jeter.

L'économie circulaire vise à changer de paradigme et à **limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental**. Elle œuvre à la **prévention** et la **gestion efficace des ressources**. Elle se compose de 3 domaines et de 7 piliers :

L'approvisionnement durable

(achats privés et publics) concerne le mode d'exploitation / extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant l'impact sur l'environnement

L'écoconception

visé, dès la conception d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux

Le recyclage

visé à utiliser les matières premières issues de déchets

L'allongement de la durée d'usage

par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou au don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.



La consommation responsable

doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux de toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou services).

L'écologie industrielle et territoriale (EIT)

constitue un mode d'organisation inter-entreprises favorisant les échanges de matières ou une mutualisation de besoins

L'économie de la fonctionnalité

privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.

1.2 Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est **obligatoire pour les collectivités chargées de la collecte des déchets** depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15- 1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010- 788 du 12 juillet 2010, art. 194, V).

Un PLPDMA détaille, à l'échelle du territoire, les actions et moyens à mettre en œuvre pendant les **6 prochaines années** pour atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés au niveau national, régional et local.

Le PLPDMA concerne les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :

- Les **déchets ménagers**, c'est-à-dire les déchets des particuliers : ordures ménagères, emballages recyclables, verre, et déchets apportés en déchetterie.
- Les **déchets assimilés**, c'est-à-dire les déchets des professionnels (établissements publics et entreprises), qui peuvent être collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

LE CADRE LEGISLATIF

La loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire fixent des objectifs nationaux de réduction des déchets :

- **Réduire de 15%** les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010 ;
- **Réduire de 50 %** le gaspillage alimentaire entre 2015 et 2030 ;
- **Réduire de 50 %** les déchets admis en installation de stockage (enfouissement) entre 2010 et 2025 ;
- **Porter à 65 %** les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique de 2010 à 2025.

1.3 À qui s'adresse le PLPDMA ?

Compte tenu des gisements prioritaires préalablement identifiés, le présent programme d'actions s'adresse aux acteurs suivants, installés sur le territoire de Grand Poitiers :



1.4 Le territoire de Grand Poitiers : quels sont les déchets produits et leur devenir ?

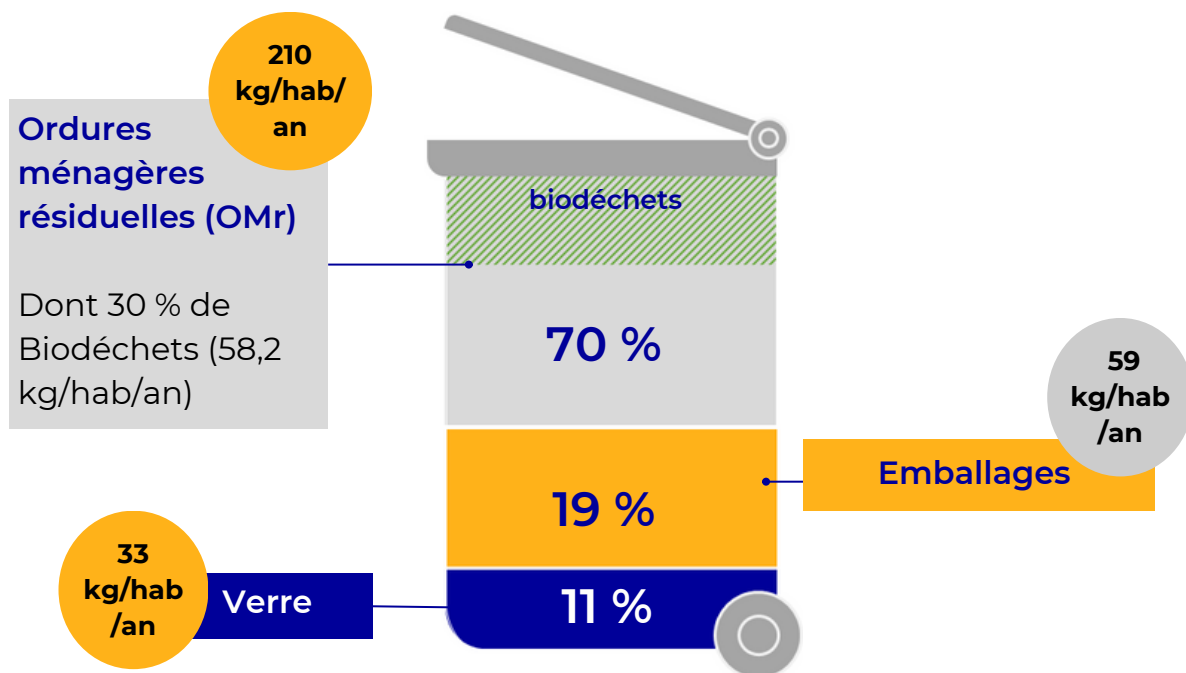
La communauté urbaine de Grand Poitiers est composée de 40 communes regroupant 196 530 habitants.

Quantités de déchets collectés

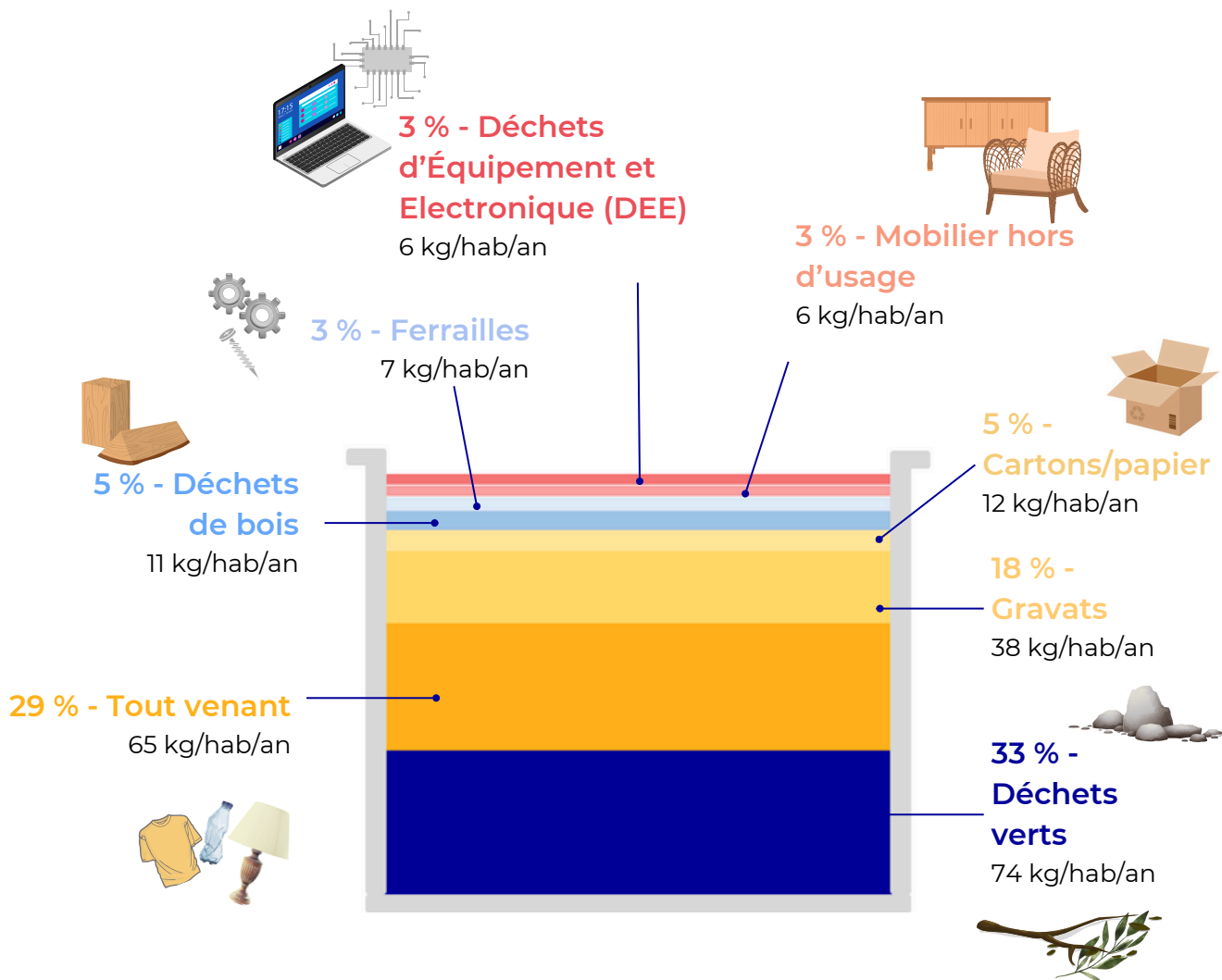
En 2021, **102 253 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA)** ont été collectées sur le territoire de Grand Poitiers, dont 40 780 tonnes d'ordures ménagères.

Sur le territoire de Grand Poitiers, chaque habitant produit en moyenne

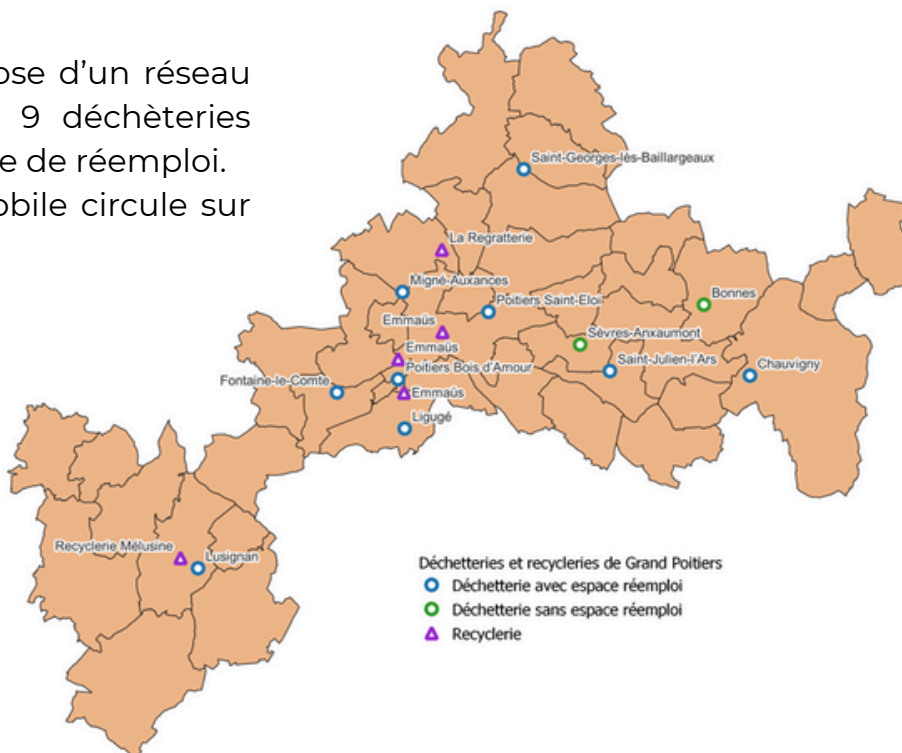
527 kg de déchets par an (2021)



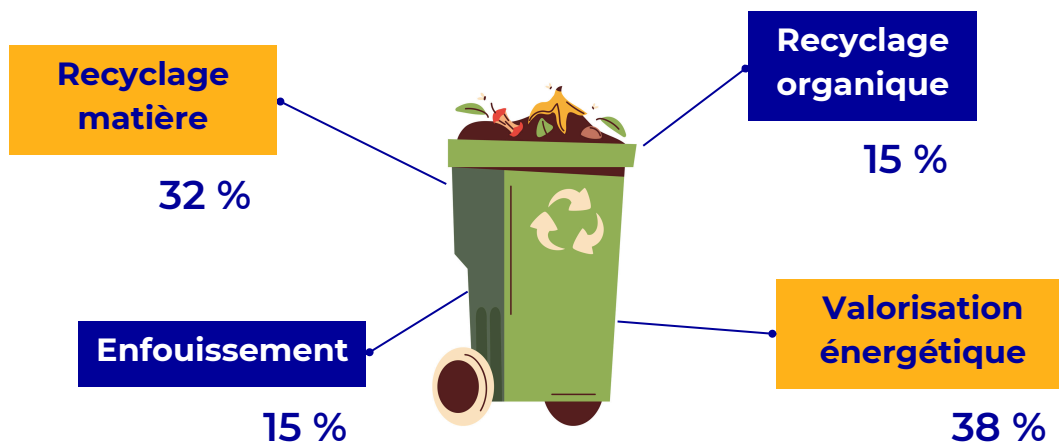
Les **déchets collectés en déchetterie** en 2021 dans le territoire de Grand Poitiers se répartissent de cette façon :



Grand Poitiers dispose d'un réseau de 12 déchetteries. 9 déchetteries possèdent un espace de réemploi. Une déchetterie mobile circule sur le territoire.



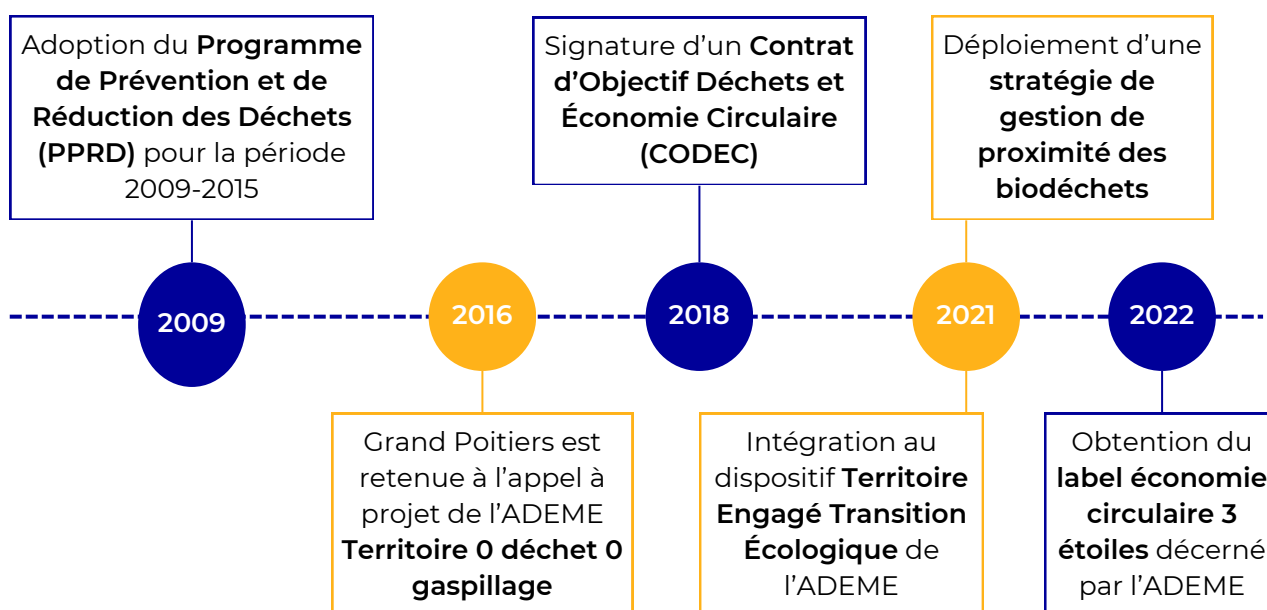
Que deviennent les déchets du territoire de Grand Poitiers ?



1.5 La prévention et la réduction des déchets

La communauté urbaine de Grand Poitiers s'est engagée historiquement dans plusieurs **dispositifs favorisant la prévention et la réduction des déchets**.

Quelques dates clés



Des actions déjà menées



L'ensemble des actions de prévention et de réduction des déchets portées par Grand Poitiers sont présentées dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de gestion des Déchets. Le rapport 2022 est disponible sur le site internet de Grand Poitiers.



Sensibilisation en 2022

5 702 personnes ont participé aux animations proposées par Grand Poitiers et ses partenaires sur la prévention et la réduction des déchets.

Ateliers cuisine zéro gaspi

Défis 0 déchet vert

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Cafés réparation

Vidéos compostage

Accompagnement et

Ateliers jardinage au naturel

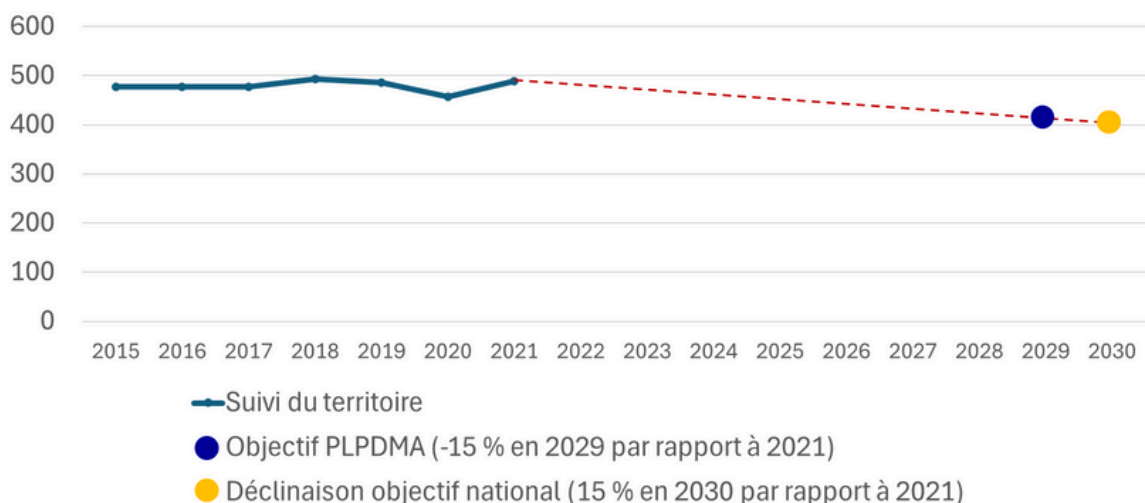
formations au compostage

Porte à porte de sensibilisation aux éco-gestes

1.6 Quels sont les objectifs du PLPDMA ?

Atteindre une réduction sur le territoire de :

-15 % de DMA entre 2021 et 2029



1. **Sensibiliser** l'ensemble des usagers à la prévention des DMA.
2. Développer des **solutions concrètes** de réduction et de réemploi accessibles à tous.
3. Travailler de façon collaborative avec les différents acteurs du territoire, dans une **logique d'implication et de gouvernance participative**.

2

Suivi et évaluation

2.1 Quelles sont les instances de gouvernance ?

La gouvernance, le pilotage et l'animation du PLPDMA s'articulent autour de plusieurs instances.



La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

Sa mission est d'émettre un avis sur le projet de PLPDMA lors de chaque étape de l'élaboration avant l'adoption définitive par la Collectivité. Elle émet un avis sur le bilan annuel relatif à la mise en œuvre du programme et évalue le programme tous les 6 ans.

La CCES est présidée par le Vice-Président en charge de la gestion des déchets et composée d'acteurs internes et externes à la collectivité. Sa composition est présentée dans le tableau ci-dessous :

| | Membres |
|---|---|
| Présidence | Vice-Président Déchets |
| Élus thématiques | <ul style="list-style-type: none"> • Vice-Présidents Transition énergétique • Vice-Présidents Développement économique, emploi et insertion, économie circulaire |
| Élus communautaires | 1 par Centre de ressources |
| Élus communaux | 1 par Centre de ressources |
| Partenaires institutionnels | <ul style="list-style-type: none"> • Agence de la transition écologique (ADEME) • Région Nouvelle-Aquitaine • Conseil départemental • Chambre de commerce et d'industrie (CCI) • Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) • Chambre d'agriculture • Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) |
| Acteurs de la prévention des déchets et de l'économie circulaire | <ul style="list-style-type: none"> • Réseaux d'entreprises • Fédérations du secteur de l'économie circulaire, sociale et solidaire, opérateurs en charge de la gestion des déchets, ... |
| Société civile | <ul style="list-style-type: none"> • Associations • Conseil de Développement |
| Équipe projet | Directions thématiques de Grand Poitiers Communauté urbaine |

La CCES se réunit à 3 reprises au cours de la période d'élaboration du programme, puis tous les ans pour effectuer son suivi, et enfin tous les 6 ans pour la révision du programme.

La CCES a également pour mission d'étudier les résultats de la consultation afin d'intégrer l'avis du public au projet de PLPDMA.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage décide des orientations stratégiques et des actions opérationnelles à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

L'équipe projet

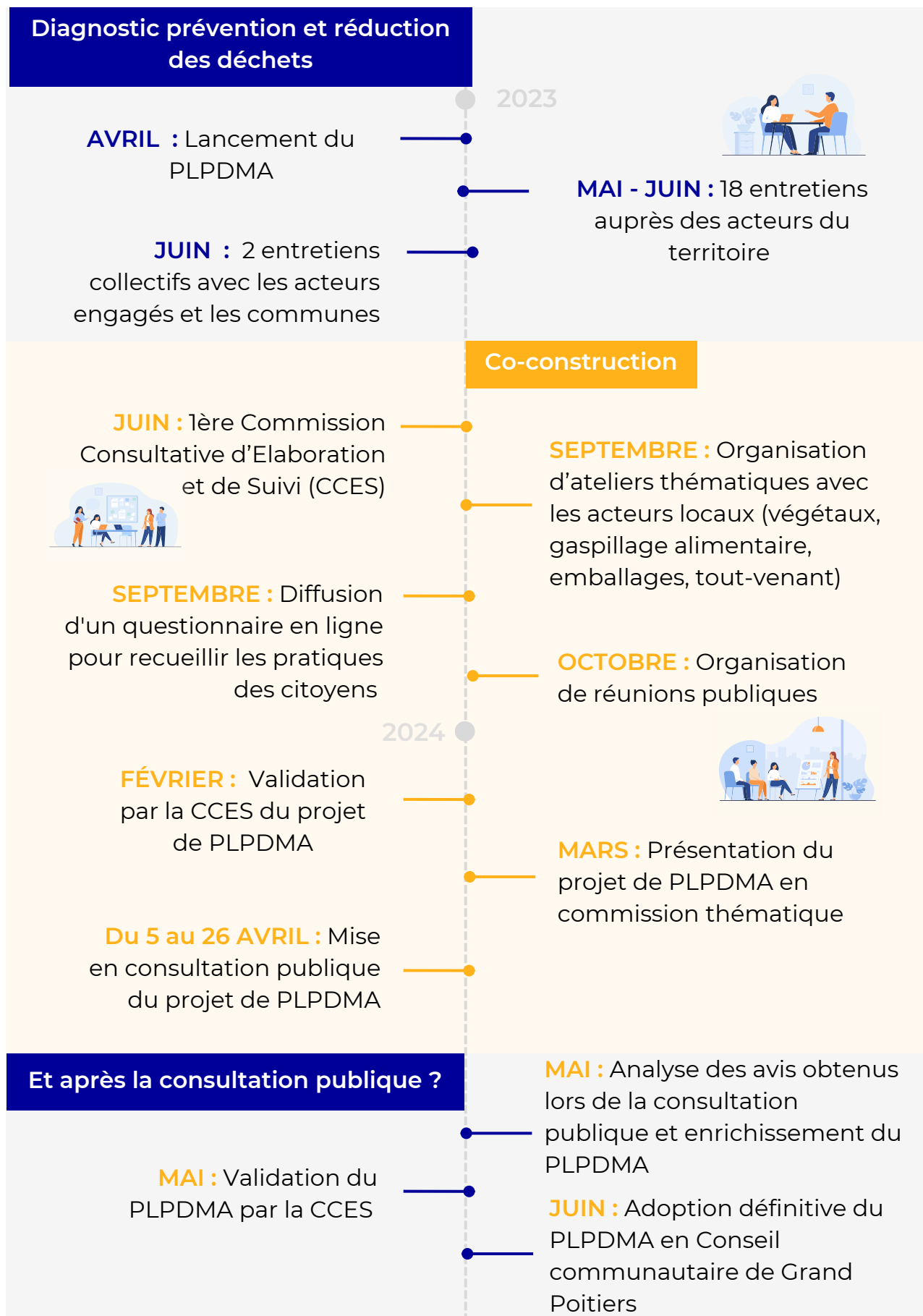
L'équipe projet a pour mission d'animer, de mettre en œuvre et d'assurer les actions en lien avec les acteurs locaux.

Une fois le PLPDMA opérationnel, un bilan est réalisé tous les ans et présenté à la CCES afin d'évaluer l'efficacité du programme et de ré-orienter les actions à mener le cas échéant.



Figure 1 : Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'un PLPDMA

2.2 L'élaboration du PLPDMA de Grand Poitiers



PARTIE 2

PROJET DE PROGRAMME

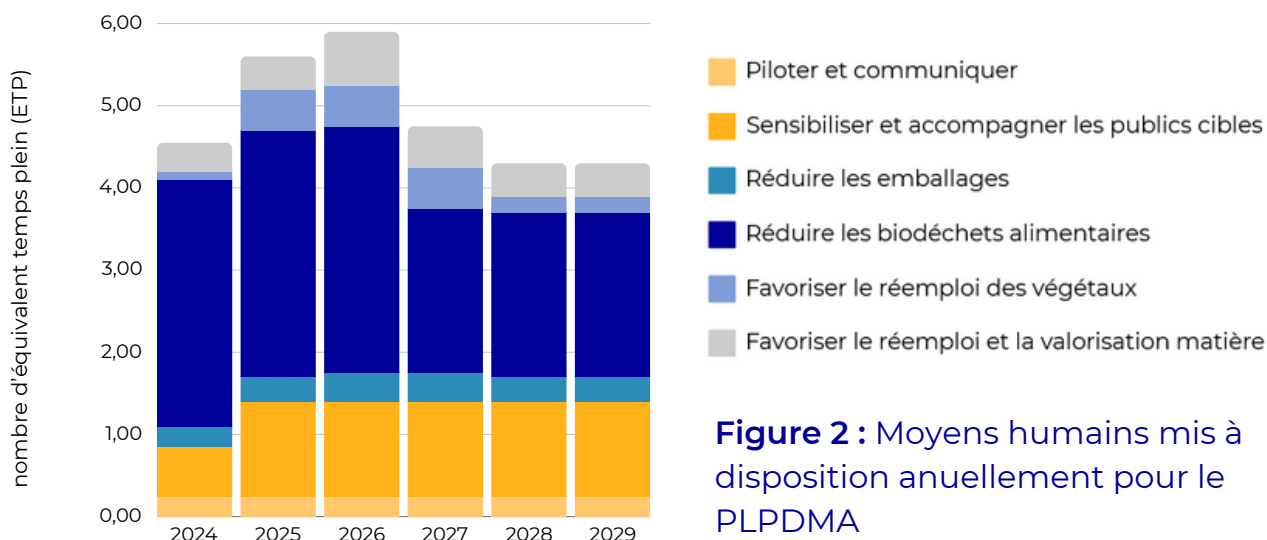
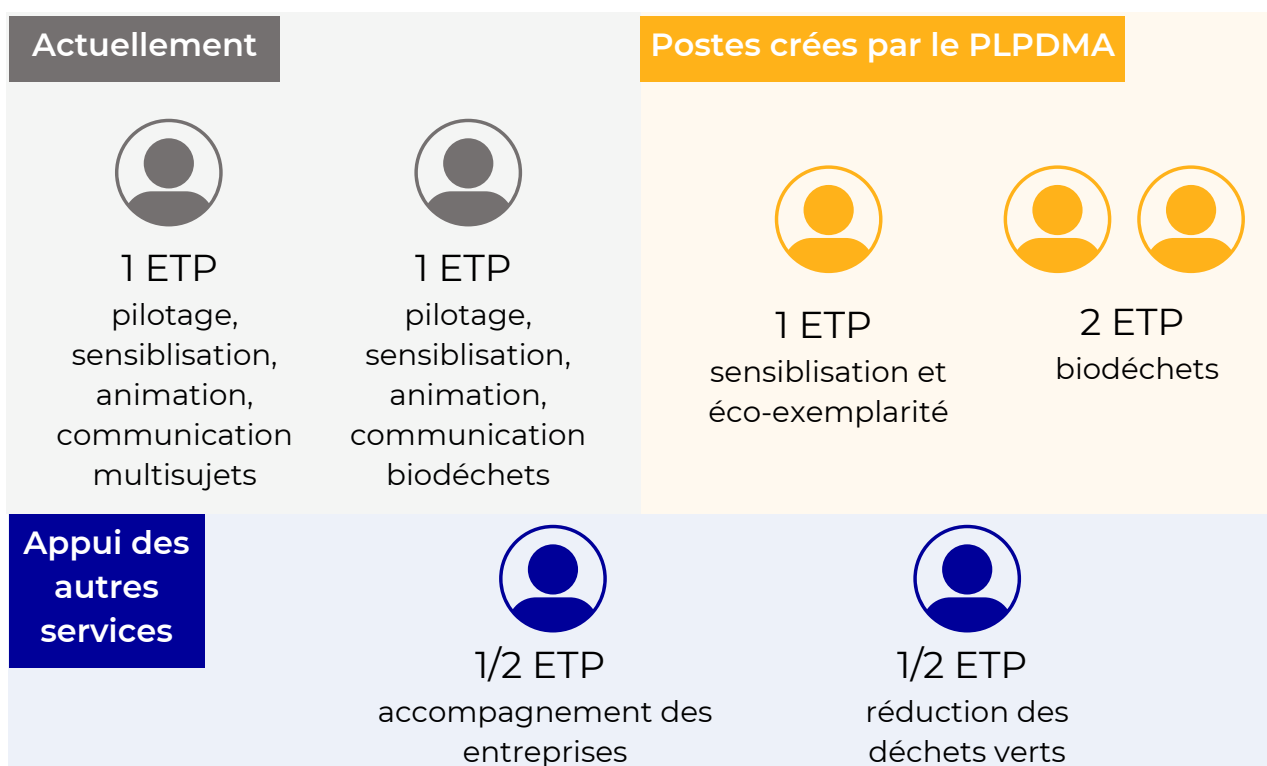
1

Les moyens et résultats

1.1 Les moyens humains

Le programme de prévention et de réduction des déchets prévoit de s'appuyer sur les moyens existants et complémentaires.

Les actions de prévention sont actuellement portées au sein de Grand Poitiers par le pôle Economie Circulaire (au sein de la direction Déchets – Economie circulaire). Sur les 6 ans du programme, 4 à 6 ETP sont mobilisés. Les postes existants seront pérennisés tout au long du programme et trois postes seront ajoutés (chargé de mission sensibilisation et éco-exemplarité, chargé.es de mission biodéchets).



1.2 Les moyens financiers

Le budget du programme s'élève en moyenne à 1 854 533 €/an (qui couvrent l'animation, la communication et les frais divers). Ses principaux postes d'investissement correspondant d'une part aux travaux de rénovation et d'optimisation des déchetteries en lien avec le renforcement du réemploi et d'autre part, au déploiement de la stratégie biodéchets avec l'achat de composteurs et la gestion des sites de compostage collectif.

Les autres frais correspondent à des dépenses de fonctionnement, dans du petit matériel, de la formation, ou l'animation de réunions et d'ateliers. De nombreuses animations sont confiées à des prestataires locaux.

Les ETP internalisés mentionnés précédemment ne sont pas comptabilisés ici. Ils représentent en moyenne 250 000 €/an.

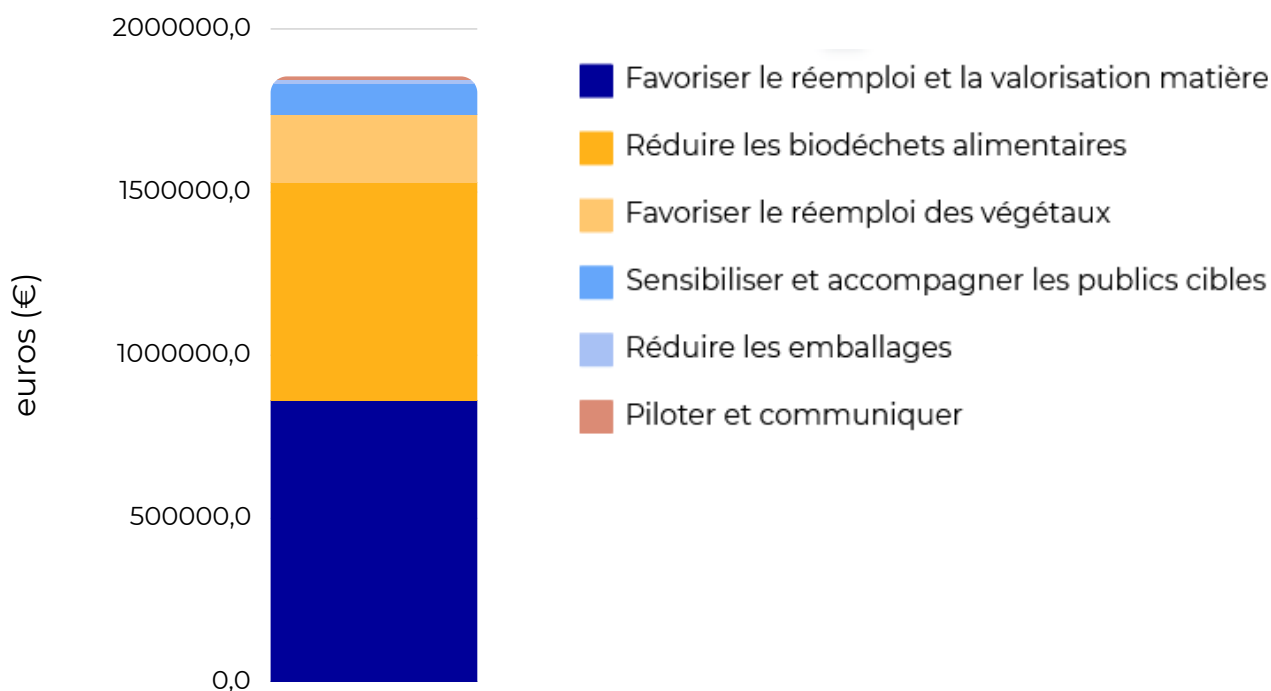


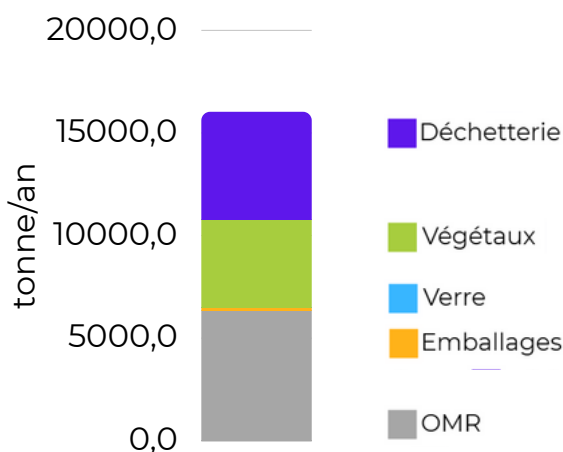
Figure 3 : Moyens financiers mis à disposition annuellement pour le PLPDMA

1.3 Les potentiels de réduction des DMA

Les actions prévues au PLPDMA permettent d'atteindre une **réduction d'environ 15 500 tonnes de déchets** en 2029. Il s'agit principalement de tonnages de déchets verts et d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) (évitement des restes alimentaires).

**Les actions prévues permettent d'atteindre l'objectif du PLPDMA en réduisant les DMA de :
-16 % entre 2021 et 2029**

Figure 4 : Potentiel de réduction des DMA en 2029 en tonnes par an



Ces tonnages évités permettent également de **diminuer les coûts de traitement** globaux des déchets.

A coût de traitement constant par rapport à 2022, les 15 500 tonnes de DMA évités permettent de réaliser :

**700 000 €
d'économie en
2029**

Des gains supérieurs peuvent être espérés en mettant en place des actions d'optimisation de la collecte (Passage en C0,5, révision du fonctionnement des déchetteries...).

L'incinérateur situé sur le territoire de Grand Poitiers recevra moins de déchets de la Communauté Urbaine. Il pourra donc accueillir les déchets d'autres territoires et ainsi gagner en rentabilité.

2

Les fiches actions

Le PLPDMA s'articule autour de **3 thématiques**. Ces 3 thématiques sont déclinées en 14 fiches-actions présentant un calendrier opérationnel et un budget prévisionnel.

Axe 1 : Engagement politique et stratégie vers l'économie circulaire

Sous-axe 1 Piloter et animer le PLPDMA

Sous-axe 2 Communiquer simplement et positivement sur la prévention et la réduction des déchets

Axe 2 : Changer les comportements et sensibiliser

Sous-axe 3 Déployer un programme d'animation à destination des citoyens du territoire

Sous-axe 4 Accompagner les publics scolaires

Sous-axe 5 Accompagner les entreprises dans la réduction des déchets et l'amélioration du tri

Sous-axe 6 Améliorer l'éco-exemplarité de Grand Poitiers

Axe 3 : Déployer des solutions concrètes pour réduire les déchets

Sous-axe 7 Développer une filière de réemploi des emballages

Sous-axe 8 Renforcer l'accompagnement des événements 0 déchet du territoire

Sous-axe 9 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Sous-axe 10 Favoriser le réemploi des végétaux

Sous-axe 11 Accompagner la structuration de la filière réemploi sur le territoire

Sous-axe 12 Déployer le tri à la source des biodéchets

Sous-axe 13 Faire des déchetteries un lieu privilégié de la réduction et de la prévention des déchets

Sous-axe 14 Développer les filières de niche

Axe 1

Engagement politique et stratégie vers l'économie circulaire

FICHE ACTION 1

Piloter et animer le PLPDMA

Contexte : Le PLPDMA est un volet du programme d'économie circulaire de Grand Poitiers. Il est piloté par le pôle Economie circulaire. La responsable du pôle Economie circulaire assure le suivi de la mise en œuvre des actions de prévention.

Flux visé 

Tous les flux

Public ciblé 

Grand Poitiers, Acteurs économiques, Autres collectivités du territoire, Acteurs associatifs, Usagers

Descriptif 

Pilotage

- Organiser une réunion de suivi, une fois par semestre, avec l'équipe projet restreinte (Déchets, Economie Circulaire).
- La direction Déchets - Economie circulaire participera à cette réunion. Cette réunion peut être élargie à d'autres services de Grand Poitiers, au sein de la direction Déchets - Economie circulaire et à la communication, voire à certains partenaires, au cas par cas.
- Participer à une réunion annuelle Climat Air Energie et Economie circulaire regroupant les services développement économique, culture, transition écologique déchets-économie circulaire.
- Intégrer le sujet de la prévention et réduction des déchets aux réunions du comité de pilotage Climat Air Energie et Economie circulaire.
- Mettre en place des groupes de travail thématiques (avec les services et partenaires concernés) pour suivre le déploiement de certaines actions thématiques.
- Faire de l'UVE un outil complémentaire de prévention et réduction des déchets, en étudiant les possibilités de mettre en place un système incitatif à la réduction pour les apporteurs.

Suivi

- Rédiger et diffuser les comptes-rendus des réunions aux participants.
- Formaliser les processus de suivi des actions du programme.
- Tenir à jour un registre d'avancement.

Animation

- Organiser 2 réunions annuelles de la CCES élargie regroupant techniciens, élus et acteurs du territoire. La première a lieu au printemps pour faire le bilan des actions réalisées et la seconde a lieu en automne pour préparer les futures actions.
- Inviter les partenaires majeurs aux réunions de la CCES, afin de maintenir le bon fonctionnement des partenariats. Grand Poitiers pourra élargir progressivement la CCES à différents partenaires.
- La CCES sera l'organe principal de suivi de la politique d'économie circulaire intégrant la dimension prévention et réduction des déchets. Le cas échéant, elle pourra se prononcer sur des révisions du PLPDMA.

Partenariats

- Systématiser une réunion annuelle avec les prestataires du service déchets (animations et collecte, traitement des déchets) et les services communaux propreté (GP40).
- Rendre visible les prestataires Economie circulaire dans le rapport annuel Déchets (Collecte / Traitement / Economie circulaire avec la part CA €)

Objectifs 

Gouvernance

- Mobiliser les élus du territoire
- Assurer un pilotage politique de la démarche
- Assurer la cohérence de la politique de transition écologique de Grand Poitiers et renforcer la transversalité de la démarche
- Associer les agents et acteurs mobilisés dans la mise en œuvre à la gouvernance
- Garantir l'évolutivité du programme en fonction des réalités pratiques et des opportunités

Pilotage

- Assurer la mise en œuvre et le suivi opérationnel du projet
- Garantir un suivi effectif des actions mises en œuvre
- Partenariats :
- Rester disponible pour les sollicitations des partenaires et animer le réseau de partenaires
- Répondre aux obligations de tenue de la CCES dans le cadre du PLPDMA

Objectifs chiffrés : 2 réunions de la CCES annuelles

Indicateurs de suivi 

- Nombre intervention en commission transition écologique
- Nombre de réunions de la CCES
- Budget prévention et réduction des déchets

Partenaires 

Toutes les directions de Grand Poitiers, Membres de la CCES

Calendrier

| Action | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Piloter et animer le PLPDMA | x | x | x | x | x | x |

FICHE ACTION 2

Communiquer simplement et positivement sur la prévention et la réduction des déchets

Contexte : La référente communication de la direction Déchets - Economie circulaire prépare et suit les documents de communication à transmettre au service communication de Grand Poitiers.

Flux visé 
Tous les flux

Public ciblé 
Grand public et associations, Acteurs économiques, Autres collectivités du territoire

Descriptif 

Construire un plan de communication commun à l'économie circulaire

- (Objectif opérationnel 2.1) à déployer sur les 6 ans du PLPDMA
- Proposer une communication visible sur l'économie circulaire, et une information claire (dates et horaires des visites organisées par Grand Poitiers sur ses équipements...)

Renforcer le lien avec les communes du territoire

- Prévoir des entretiens avec les communes volontaires et/ou un sondage appuyé sur du phoning pour identifier des référents/relais de communication dans les communes
- Recenser les problématiques des habitants, les associations actives relais potentielles (événements récurrents), les plateformes collaboratives actives et les lieux fréquentés (propices à la mise à disposition de flyers ou autres supports de communication).

Valoriser les acteurs engagés du territoire

- Rédiger à minima un article tous les 2 mois sur un acteur engagé (communes, particuliers, associations, entreprises sur la Transition Écologique) ;
- Intégrer 3 à 4 retours d'expérience de mise en œuvre de bonnes pratiques reproductibles par an sur la Transition Écologique dans le magazine de Grand Poitiers (Acteurs Engagés, Economie Circulaire...).

Faire connaître les solutions locales existantes en diffusant les ressources existantes (CMA, CCI, Associations 0 déchet), en poursuivant les opérations de porte-à-porte sur le territoire et en regroupant les informations sous format numérique (réseaux et site internet de Grand Poitiers) sur : les réparateurs, les recycleries, les zones de réemploi, les composteurs collectifs, les commerces de vrac...

Objectifs 

- Sensibiliser les citoyens à la prévention et réduction des déchets
- Informer les citoyens et acteurs du territoire des dispositifs de prévention et réduction des déchets existants
- Valoriser les acteurs engagés
- Donner à voir les résultats obtenus

Objectifs chiffrés :

- 6 présentations d'acteurs engagés par an
- 3 retours d'expériences d'actions de prévention réduction des déchets par an

Indicateurs de suivi 

- Nombre d'articles sur la prévention et réduction des déchets
- Nombre d'articles de retour d'expérience
- Nombre d'entretiens avec les communes réalisés
- Avoir un indicateur sur le renfort du lien avec les communes ?
- Suivre la consultation des outils en ligne

Partenaires 

Direction communication, agents et élus communaux, PIMMS Médiation

| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Communiquer simplement et positivement sur la prévention et la réduction des déchets | X | X | X | X | X | X |

Axe 2

Changer les comportements et sensibiliser

FICHE ACTION 3

Déployer un programme d'animation à destination des citoyens du territoire

Contexte : En 2022, 5 702 personnes ont participé aux animations proposées par Grand Poitiers et ses partenaires sur la prévention et réduction des déchets. Il s'agit à la fois d'intervention en porte à porte, d'ateliers ponctuels (Compostage, jardinage 0 déchet, Repair cafés...) et d'évènements spécifiques (Tous au compost, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets).

Flux visé 

Tous les flux

Public ciblé 

Grand public et associations, publics précaires

Descriptif

1. Organiser des animations thématiques pour les citoyens

- Proposer annuellement une dizaine d'ateliers différents en s'assurant de toucher toutes les thématiques de la prévention des déchets et en proposant un nouvel atelier tous les ans : organiser avec les communes 4 ateliers par an via un AMI, porter 1 à 3 ateliers en interne, créer un kit d'animation à mettre à disposition des habitants, contractualiser avec des partenaires pour l'animation d'ateliers spécifiques, intégrer le bilan des partenariats au rapport annuel.
- Coordonner l'animation de la SERD sur le territoire : organiser une réunion annuelle de préparation de la SERD en associant les prestataires de Grand Poitiers, les communes et les autres acteurs du territoire proposant des actions thématiques afin de communiquer sur un programme commun.
- Communiquer et organiser des animations sur la semaine de la réparation
- Soutenir (ou organiser) tous les ans un festival thématique (mode durable, réparation...)
- Animer un atelier mobile de sensibilisation sur l'ensemble du territoire : aménager un véhicule de manière ludique, déplacer le véhicule sur les lieux d'animation (déchetterie mobile, festival, marchés...).

2. Développer un accompagnement personnalisé auprès de tous les citoyens

- Adapter l'accompagnement des usagers pour faciliter les changements de comportements : réaliser des enquêtes lorsque nécessaire sur des pratiques ciblées des habitants, et étudier la possibilité de déployer des moyens supplémentaires pour établir une stratégie d'accompagnement de proximité en mobilisant potentiellement des agents de la collectivité sur des missions de sensibilisation en porte-à-porte, à l'échelle d'une zone d'expérimentation ou de l'ensemble du territoire
- Accompagner les usagers : en lien avec l'activité "Ville intelligente" de la Collectivité, analyser les données de collecte, de points d'apports volontaires et le nombre de passages en déchetterie, prévoir un discours différencié selon la spécificité de pratique des usagers et proposer un mode d'intervention adapté.
- Organiser un défi « Osez Changer » (en 2025) en accompagnant (via un AMO et des home organizers) 15-20 foyers dans le questionnement de leurs besoins et le tri de leurs possessions. Les participants choisissent leur thématique de travail. Ils sont accompagnés par un programme de communication renforcé

Objectifs

- Rendre lisibles, faciles et intuitives les actions de prévention et réduction des déchets
- Permettre aux usagers d'expérimenter et de pratiquer des actions concrètes de prévention et réduction des déchets
- Faciliter les changements de comportements
- Proposer des animations pragmatiques sur tous les sujets en lien avec la prévention et la réduction des déchets
- Toucher le plus d'usagers possibles et proposer une offre adaptée aux différentes pratiques

Indicateurs de suivi

- Nombre de participants aux ateliers
- Nombre d'ateliers organisés sur chaque thématique

Partenaires

Mission Exemplarité Climat, ADEME, Région, Département, CPIE, CCI, CMA, CERCA, Compost'Age, Croix rouge Insertion Valoris, Collectif de la Mélusine, Zéro Déchet Poitiers, CREPAQ, La Regratterie, Les petits Débrouillards, Origin, PIMMS Médiation, Et si on cuisinait (liste non exhaustive et évolutive)

| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|------|----------|------|------|------|------|
| Déployer un programme d'animation à destination des citoyens du territoire | X | X | X | X | X | X |

FICHE ACTION 4

Accompagner les publics scolaires

Contexte : Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le programme Watty à l'école a été déployé sur le territoire de Grand Poitiers. Il s'agit de présenter les écogestes dans les écoles. 80 classes en ont bénéficié sur cette année scolaire. Les agents de Grand Poitiers répondent également aux sollicitations des communes pour intervenir auprès de leurs établissements. Enfin, spécifiquement sur la ville de Poitiers, une convention a été conclue pour intégrer le dispositif « Classes de villes ».

Flux visé 

Tous les flux

Public ciblé 

Public Scolaire

Descriptif 

Poursuivre les actions existantes de sensibilisation, notamment par le biais des dispositifs « Classe de ville » et « Watty » ;

Organiser un événement à destination des établissements scolaires (un défi entre établissements, un temps convivial de sensibilisation commun à plusieurs établissements, potentiellement ouvert au grand public comme un festival)

Objectifs 

- Sensibiliser les enfants, les parents au tri, à la prévention et à la réduction des déchets.
- Sensibiliser les équipes pédagogiques et le personnel des établissements scolaires au tri et à la prévention des déchets.
- Mettre en œuvre des actions concrètes dans les écoles.
- Rendre visible l'offre d'accompagnement des établissements scolaires.

Indicateurs de suivi 

- Nombre de classes accompagnées
- Pourcentage d'une classe d'âge sensibilisé

Partenaires 

Direction Education, Mission Exemplarité Climat, Associations locales, Département, Région, Rectorat

| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|-----------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Accompagner les publics scolaires | x | x | x | x | x | x |

FICHE ACTION 5

Accompagner les entreprises dans la réduction des déchets et l'amélioration du tri

Contexte : Grand Poitiers réalise des diagnostics "tri et réduction des déchets" (35 diagnostics réalisés) et anime depuis 2021 une démarche d'écologie industrielle et territoriale qui propose des diagnostics entreprises sur les flux entrants et sortant des structures. De plus, par le biais d'animations (ateliers et groupes de travail) la démarche permet de détecter et de créer des synergies entre acteurs du territoire. Cette démarche est étroitement liée au dispositif "acteurs engagés" de Grand Poitiers destiné aux acteurs économiques du Territoire.. Cette action sera associée et complétée par le plan d'actions économie circulaire déployé par Grand Poitiers. Des programmes d'accompagnement spécifiques sur les déchets d'activités économiques ou le déploiement de lieux liés au tri, au réemploi et à la valorisation de ces déchets pourront ainsi être initiés en parallèle.

Flux visé 
Tous les flux

Public ciblé 
Acteurs économiques

Descriptif

Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets et l'amélioration du tri

- Réaliser chaque année entre 25 et 50 diagnostics ressources dans les entreprises et plus largement les acteurs économiques du territoire
- Proposer une animation régulière via des ateliers de sensibilisation en lien avec la thématique déchets / économie circulaire.
- Animer des groupes de travail et des ateliers pour les acteurs économiques afin de détecter des synergies et des objectifs communs en lien avec la thématique déchets / économie circulaire.

Objectifs

- Améliorer la prévention et la gestion des déchets des acteurs économiques de Grand Poitiers
- Faciliter l'engagement des acteurs économiques vers l'économie circulaire
- Faciliter le déploiement de filières locales de réemploi et recyclage des matières

Objectifs chiffrés : 25 et 50 diagnostics ressources réalisés chaque année.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises ayant réalisé un diagnostic ressources
- Nombre d'entreprises accompagnées

Partenaires

Direction Développement Rayonnement, CCI, CMA, CJD, Neologi, Apesa, Soltena

| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Accompagner les entreprises dans la réduction des déchets et l'amélioration du tri | X | X | X | X | X | X |

FICHE ACTION 6

Améliorer l'éco-exemplarité de Grand Poitiers

Contexte : Environ 3 500 agents sur une centaine de sites

Flux visé 
Tous les flux

Public ciblé 
Grand Poitiers

Descriptif 

Construire un cycle de formation pour les agents

- Pour les agents du service Déchets et relation usagers, organiser une demi-journée annuelle intégrant : un temps de sensibilisation et de présentation des actualités du services et une visite apprenante.
- Pour les autres services, organiser à minima un atelier par an à destination d'un service différent (1 service par an + services volontaires) intégrant : une visite et des retours d'expérience concrets adaptés au service.
- Pour les agents volontaires, organiser deux ateliers concrets par an (printemps et automne) sur des thématiques différentes (réparation, jardinage au naturel, cuisine 0 déchet...). Les premiers ateliers seront consacrés au compostage.

Généraliser le tri des restes alimentaires au sein des services

- Finaliser le travail d'identification des zones de compostage potentielles avec les agents d'entretien ;
- Installer les infrastructures nécessaires ;
- Organiser des sessions de formations au compostage par site ;
- Mettre en place un suivi avec des agents référents ;
- Mettre en place une collecte des biodéchets lorsque le compostage n'est pas possible.

Conseiller et faciliter la mise en place du tri des déchets au sein des services

Objectifs 

- Associer l'ensemble des agents de Grand Poitiers à la politique de prévention et de réduction des déchets
- Être éco-exemplaire
- Créer une culture commune aux agents
- Permettre aux agents de Grand Poitiers d'être ambassadeurs de la prévention et réduction des déchets
- Uniformiser le discours à destination des usagers

Indicateurs de suivi 

- Nombre de sites de Grand Poitiers ayant mis en place le tri des restes alimentaires
- Nombre de formations réalisées et nombre d'agents ayant participé
- Nombre d'ateliers organisés et nombre d'agents ayant participé

Partenaires 

ADEME, Région, Compost'âge

| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Améliorer l'éco-exemplarité de Grand Poitiers | X | X | X | X | X | X |


Axe 3

**Déployer des solutions concrètes
pour réduire les déchets**

FICHE ACTION 7

Développer une filière de réemploi des emballages

Flux visé 
Emballages

Public ciblé 
Grand public et associations, Acteurs économiques, Publics précaires

Descriptif 

Soutenir l'émergence d'une dynamique d'acteurs autour des emballages en verre

- Lancer une étude sur le potentiel de création d'une filière de réemploi des emballages en verre sur le territoire dès l'année 2024.
- Mobiliser les capacités d'animation de la collectivité pour faciliter et accompagner la structuration et la montée en puissance de cette filière

Soutenir la filière de vente en vrac

- Soutenir les pratiques des habitants en étudiant et mettant en place des actions telles que distribuer des contenants réutilisables, prévoir des subventions et carnet de promotion en ciblant les publics déjà sensibilisés et les publics précaires
- Mettre en réseau et valoriser les acteurs du vrac (articles, temps d'échange avec l'ensemble des parties prenantes, groupe d'échange entre pairs, action non commerçants m'emballer durablement (CMA), promotion des autocollants contenants acceptés...)
- Définir des familles d'achats prioritaires (alimentation, granulés de bois, etc.) et accompagner techniquement (mise en relation, aide à l'investissement, mise à disposition de locaux ou de matériel) les acteurs dans leur transition via acteurs engagés

Objectifs 

- Permettre le réemploi local des emballages en verre
- Favoriser la création d'une filière locale de réemploi des emballages en verre (lavage, logistique, utilisation) d'ici 2030
- Faciliter les pratiques de consommation en vrac
- Soutenir la filière du vrac

Objectifs chiffrés

- 1 filière de réemploi opérationnelle sur le territoire d'ici 2030
- 18 t d'emballages en verre réemployés en 2029

Indicateurs de suivi 

- Quantité d'emballages en verre réemployés


Partenaires 


Direction Développement Rayonnement, CCI, CMA, Soltena, Apesa

| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Développer une filière de réemploi des emballages | X | X | X | X | X | X |

FICHE ACTION 8

Renforcer l'accompagnement des événements 0 déchet du territoire

Flux visé 
Tous flux

Public ciblé 
Grand public et associations, Autres collectivités du territoire

Descriptif

Renforcer l'accompagnement des événements 0 déchet du territoire

- Compléter et généraliser à Grand Poitiers la charte "Zéro déchet"
- Mettre en place un plan de communication pour densifier sa diffusion et son appropriation par les acteurs du territoire
- S'assurer que chaque événement produit par la collectivité respecte cette charte
- Organiser un ou plusieurs événements témoin / totem permettant aux acteurs de s'approprier la thématique
- Proposer un accompagnement des événements produits sur le territoire vers le "Zéro Déchet", en priorisant ceux réalisés dans les installations publiques de la collectivité (ex : Parc des Expositions) et/ou bénéficiant d'un soutien financier de la collectivité.
- Faciliter l'accès à des solutions réutilisables (gobelets réutilisables) pour l'ensemble des événements organisés ou soutenus par la collectivité.
- Évaluer la pertinence de créer un événement dédié au "Zéro Déchet" pour renforcer la dynamique
- Évaluer la pertinence de faire évoluer la charte vers un modèle obligatoire ou de conditionner les subventions financières accordées, au regard de l'évaluation des indicateurs de suivi après 6 ans d'expérimentation

Objectifs

- Réduire la production de déchets issus des événements organisés sur Grand Poitiers
- Dmultiplier le nombre d'évènements utilisant la charte "Zéro Déchet"

Objectifs chiffrés

- 10 événements accompagnés par an
- 60 t de déchets évités d'ici 2030

Indicateurs de suivi

- Nombre d'évènement utilisant la charte Zéro Déchet
- Nombre d'évènements accompagnés

Partenaires

Direction Développement Rayonnement,
Association Zéro Déchet Poitiers


| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Renforcer l'accompagnement des événements 0 déchet du territoire | X | X | X | X | X | X |

FICHE ACTION 9

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Contexte : des ateliers de cuisine anti gaspi organisés, un frigo solidaire, programmes de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et principe d'autonomie alimentaire dans certaines cantines

Flux visé 
Déchets alimentaires

Public ciblé 
Grand public et associations, Acteurs économiques, Autres collectivités du territoire, Publics précaires

Descriptif

Accompagner la restauration collective

- Accompagner les communes pour agir auprès des sites de restauration sur la réduction de leurs déchets (en priorité gaspillage alimentaire et compostage) en proposant des accompagnements dédiés : formation des agents et des enseignants, réalisation de diagnostic préalable, mise en place d'un système de mesure des déchets produits (pesées), proposition de programmes d'actions dédié (déploiement de solutions si nécessaire)
- Suivre les établissements accompagnés et communiquer sur les résultats

Favoriser la redistribution et transformation des invendus alimentaires

- Développer les conventions avec les acteurs de l'alimentation pour garantir une redistribution rapide des surplus et améliorer la distribution des invendus alimentaires (applications, circuits solidaires...)
- Identifier et mettre en relation les structures ayant des pertes alimentaires (producteurs, distributeurs, restaurateurs...) et les apporteurs de solutions (associations de la solidarité, ateliers de transformation...)
- Organiser des ateliers de cuisine anti-gaspi, sensibiliser sur la planification des repas et l'achat en juste quantité (vrac)

Objectifs

- Réduire le gaspillage alimentaire

Objectifs chiffrés

- 20 établissements sont accompagnés par an à partir de 2025

Indicateurs de suivi

- Nombre d'établissements de la restauration collective accompagnés
- Pourcentage de réduction des biodéchets moyen annuel (sur l'ensemble des établissements accompagnés et suivis)

Partenaires

Direction Alimentation - Agriculture, Direction Education – Accueil périscolaire

| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Lutter contre le gaspillage alimentaire | X | X | X | X | X | X |

FICHE ACTION 10

Favoriser le réemploi des végétaux

Contexte : Grand Poitiers est partenaire de "Territoire organique" animé par Compost'Age. Cette convention prendra fin en 2024. Grand Poitiers propose un soutien financier aux citoyens et municipalités voulant louer un broyeur à végétaux mutualisé et/ou faire appel à des prestations de broyage. En 2023, une première Ressourcerie végétale a ouvert sur Ligugé à l'initiative de Compost'Age et soutenue par Grand Poitiers.

Flux visé 
Végétaux

Public ciblé 
Grand public et associations, Autres collectivités du territoire

Descriptif

Faciliter le broyage hors déchetterie

- Poursuivre le soutien financier au broyage pour les collectivités et les particuliers
- Inciter à la mutualisation de matériel, pour les citoyens mais aussi pour les communes

Diffuser les pratiques de jardinage au naturel

- Renforcer les moyens et services de proximité pour diffuser les pratiques de jardinage au naturel (animation 0 déchet vert, subventions).
- Soutenir le déploiement d'un réseau de ressourceries végétales avec les acteurs du territoire (les nouvelles ressourceries pourront être associées au plan de modernisation des déchetteries).

Accompagner les communes

- Recenser les plateformes de stockage des déchets
- Accompagner les communes dans la gestion de ces plateformes
- Développer la mutualisation de broyeurs (en s'appuyant sur les communes en possédant déjà un) avec l'intervention d'un agent
- Tendre vers 0 déchet vert apporté par les communes en déchetterie en 2029

Faire évoluer la liste des déchets acceptés en déchetterie

- Interdire le dépôt des tontes de pelouse et des feuilles en déchetterie à partir de 2027.
- Proposer un plan de communication (au moins 1 an avant l'interdiction) pour informer des nouvelles mesures et sensibiliser les citoyens aux solutions de prévention et/ou de réemploi possibles. Le plan de communication précisera les déchets verts toujours acceptés : déchets de branchage et de taille de haie.

Objectifs

- Réduire la quantité de déchets verts envoyés en déchetterie
- Favoriser le réemploi des ressources végétales à travers la coopération entre les habitant-e-s et la mutualisation entre les communes
- Développer un réseau de ressourceries végétales en cohérence avec le réseau des déchetteries existantes

Objectifs chiffrés

- Réduction de la quantité de déchets verts envoyés en déchetterie (- 8 500 t/an à horizon 2030)

Indicateurs de suivi

- Quantité de déchets verts amenés en déchetterie
- Nombre de subventions/aides attribuées pour le broyage des végétaux
Nombre de ressourceries végétales présentes sur le territoire

Partenaires

Association Compost'Age
Territoire Organique et ses membres

| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|------------------------------------|------|------|------|----------|------|------|
| Favoriser le réemploi des végétaux | x | x | X | X | x | x |

FICHE ACTION 11

Accompagner la structuration de la filière
réemploi sur le territoire

Contexte : Grand Poitiers dispose de plusieurs acteurs du réemploi, de la préparation à la réutilisation et de la réparation sur le territoire : des recycleries/ressourceries, des structures de l'ESS, des cafés réparation à Poitiers et Migné-Auxances, à Lusignan et à Chauvigny.

Flux visé 

Tous flux

Public ciblé 

Grand public et associations, Acteurs économiques, Publics précaires

Descriptif **Animer et faciliter l'action des acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire**

- Organiser, chaque année une rencontre avec l'ensemble des acteurs du réemploi et de la réparation, pour échanger sur les besoins et actions à mettre en place
- Donner de la visibilité aux acteurs : mettre en place un plan de communication spécifique sur le réemploi et la réparation sur le territoire ; relayer ou créer et mettre à jour une cartographie des acteurs du territoire et/ou un annuaire ; relayer les informations et événements proposés par les structures (sur les réseaux, dans le magazine de la CU...)
- Encourager l'organisation de Cafés Réparation : étudier les besoins et proposer un accompagnement adapté pour les structures qui en organisent

Développer le maillage des recycleries sur le territoire de Grand Poitiers

- Recenser les recycleries du territoire et construire une carte des acteurs
- Identifier les zones à développer/renforcer pour mailler l'ensemble du territoire de Grand Poitiers
- Rechercher, identifier des porteurs de projet (appel à projet ou appel à manifestation d'intérêt par exemple) et les aider à développer les recycleries dans les zones définies au préalable (subventions, mise à disposition de locaux, communication...)

Etudier la mise en place d'un réseau de matériauthèques sur le territoire

- Suivre l'étude d'opportunité et de faisabilité pour l'installation d'une matériauthèque communautaire sur le territoire
- Faire le lien avec les acteurs engagés dans la démarche EIT et les acteurs du BTP, proposer une co-construction du projet avec l'ensemble des acteurs concernés
- En fonction des résultats de l'étude et de la concertation des acteurs, mettre en place et animer un réseau de matériauthèques sur le territoire

Mettre en place des outilhèques

- Identifier deux zones test et proposer une co-construction du projet avec les habitants concernés
- Réaliser une étude de faisabilité : définir la faisabilité, le modèle économique et juridique, identifier les porteurs de projet
- Accompagner la mise en place des outilhèques sur les deux zones test et les indicateurs de suivi nécessaires (par exemple, nombre d'objet disponibles, nombre d'objets empruntés, nombre de visites)
- En parallèle, communiquer sur les outilhèques, sensibiliser à la réparation, à la location, au prêt, à la seconde main, organiser des temps de partage de connaissances.
- Publier un guide "Comment monter une outilhèque dans mon secteur"
- Évaluer à 6 mois puis à 1 an le fonctionnement des outilhèques
- Élargir à deux zones supplémentaires par an, en fonction des résultats de l'expérimentation

Objectifs

- Permettre le réemploi des objets et des matériaux
- Rendre accessible à tous la réparation sur le territoire
- Favoriser la mutualisation des objets plutôt que l'achat
- Réduire les déchets apportés en déchetterie
- Sensibiliser les professionnels au réemploi des matériaux
- Accompagner les acteurs du BTP dans le respect de la réglementation

Indicateurs de suivi

- Nombre de recycleries
- Nombre de Cafés Réparation organisés
- Création d'une matériauthèque
- Nombre d'outillhèques et suivi de leur activité
- Tonnages détournés en déchetterie

Partenaires

Acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire, ADEME, Région

| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|------|----------|------|----------|------|------|
| Accompagner la structuration de la filière réemploi sur le territoire | x | x | x | x | x | x |

FICHE ACTION 12

Déployer le tri à la source des biodéchets

Contexte : Grand Poitiers dispose d'une stratégie de déploiement du tri à la source des biodéchets depuis de nombreuses années. La priorité est donnée au compostage de proximité. Une collecte a été mise en place en centre-ville de Poitiers en complément du compostage. Elle travaille en partenariat avec les acteurs du territoire, notamment avec la démarche « Territoire Organique » qui prendra fin en 2024.

Flux visé 

Biodéchets

Public ciblé 

Grand public et associations, Acteurs économiques

Descriptif 

Poursuivre la structuration de la filière matière organique sur le territoire

- Accompagner le déploiement du compostage de proximité et développer des boucles autour des biodéchets (mise en relation jardins partagés/composteurs collectifs...)Rendre visible l'offre de collecte des biodéchets pour les professionnels et la développer
- Développer des partenariats avec les agriculteurs pour la valorisation des matières végétales

Déployer le compostage individuel

- Poursuivre les distributions de composteurs individuels ;
- Distribuer le guide du compostage pour tous nouveaux usagers récupérant un composteur

Déployer le compostage collectif sur l'espace public

- Sensibiliser les élus communaux au compostage ;
- Identifier les sites potentiels avec les communes ;
- Installer les sites de compostage ;
- Entretien des sites de compostage ;
- Mettre à jour la carte interactive des sites de compostage.
- En 2025, toutes les communes qui en ont besoin sont équipées de sites de compostage collectif (9 sur 40 en 2022)

Déployer le compostage collectif privé en pied d'immeuble (et en établissement jusqu'à 5 tonnes/an)

- Faire du porte à porte pour sensibiliser à la possibilité d'installer un composteur (copropriétés et bailleurs)
- Accompagner l'installation sur demande des habitants et après validation du conseil syndical ;
- En amont : étude de faisabilité, réunion d'information, accompagnement à l'autonomie en broyat, formation de deux référents de site, fourniture, livraison et installation des composteurs
- En aval : Proposer un accompagnement renforcé et adapté aux besoins réels des sites (suivi, diagnostic, formation...).
- Formation de nouveaux référents de site tous les ans.

Objectifs 

- Généraliser le tri à la source des biodéchets

Objectifs chiffrés

- 50 000 foyers équipés en 2029
- 100 % des communes équipées de composteurs collectifs lorsque nécessaire

Indicateurs de suivi 

- Nombre de composteurs distribués
- Nombre de composteurs collectifs installés
- Taux de couverture
- Tonnages de biodéchets détournés

Partenaires 

Compost'âge

| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Déployer le tri à la source des biodéchets | X | X | X | X | X | X |

FICHE ACTION 13

Faire des déchetteries un lieu privilégié de la réduction et de la prévention des déchets

Contexte : Grand Poitiers dispose d'un réseau de 11 déchetteries, dont 9 proposent un espace dédié au réemploi. Des partenariats avec des structures de l'ESS. Les déchetteries sont exploitées en régie ou en marché public.

Flux visé 

Déchets portés en déchetterie

Public ciblé 

Grand public et associations, Acteurs économiques

Descriptif **Repenser l'aménagement des déchetteries pour favoriser la prévention des déchets**

- En 2024 : intégrer une dimension stratégie réemploi globale au schéma directeur des déchetteries (contrôle d'accès, modernisation des espaces réemploi, communication, multiplication des exutoires, développement et mise en place des filières REP, rénovation, gestion d'accès des professionnels)
- Dès 2024 : Poursuivre le déploiement des actions prévues

Adapter les déchetteries existantes

Construire et proposer un parcours usagers en déchetterie pour en faire un lieu d'apprentissage, de sensibilisation et de partage des bonnes pratiques, en fonction des possibilités révélées par l'étude d'optimisation des déchetteries existantes. Il s'agit de :

- Inciter au don en premier lieu : en installant des zones dédiées au réemploi dans toutes les déchetteries de préférence en amont du contrôle d'accès et/ou des bennes, dans une zone où les usagers sont obligés de passer. Ces caissons devront être accessibles et bien entretenus ;
- Favoriser la mise en place de zone de gratuité / de libre reprise en déchetterie ;
- Organiser l'ordre des bennes de manière à éviter les erreurs de tri (carton à côté du polystyrène par exemple) ;
- Favoriser l'accompagnement des usagers par les agents, avec un local accessible, offrant une visibilité sur les bennes à erreurs de tri par exemple ;
- Mettre en place une signalétique visible, lisible et incitative : plan de la déchetterie à l'entrée, panneaux d'identification des bennes correctement positionnés (pas de doute sur la benne identifiée), panneaux avec messages de prévention en plusieurs points du parcours usagers, utilisation de nudge, éventuellement mise en place d'une signalétique horizontale (peinture au sol de couleurs différentes en fonction de l'exutoire).

Futures déchetteries

- Concevoir les nouvelles déchetteries comme des lieux privilégiés de la prévention et de la réduction des déchets, s'inscrivant dans une stratégie globale de prévention en déchetterie (matériauthèque, etc.)
- Conception test sur les nouvelles déchetteries (Poitiers Centre-Est et Poitiers Sud), qui servira d'expérimentation ;
- Evaluation et suivi des résultats sur la première déchetterie ;
- Prise en compte de la première expérimentation pour la conception de la seconde déchetterie et pour l'amélioration des déchetteries existantes.
- Poursuivre le déploiement de la déchetterie mobile sur les quartiers prioritaires de Poitiers et sur les communes éloignées de plus de 15 min d'une déchetterie fixe

Communiquer, former et sensibiliser

- Former les agents de déchetteries, les faire monter en compétence sur les sujets de la prévention des déchets et du réemploi, en organisant des visites de recycleries/centre de tri et/ou des formations en interne ou via une structure externe (association de réemploi, structures EIT...) et/ou la participation à des temps dédiés au réemploi ;
- Avoir un référent réemploi (type agent valoriste) par déchetterie ;
- Informer et sensibiliser le public en déchetterie : documentation accessible, stands ou permanences tenus par les structures partenaires directement en déchetterie, organisation d'animations directement en déchetterie, avec une communication en amont
- S'associer aux associations de réemploi pour communiquer sur les lieux de dépôt d'objets réemployables existants hors déchetterie sur le territoire.

Objectifs 

- Garantir le meilleur tri possible des déchets en déchetterie
- Permettre le réemploi des objets et matériaux

Indicateurs de suivi 

- Augmenter la part de réemploi via le marché de la Recyclerie et les conventions avec les acteurs de l'ESS (développement filières)
- Nombre d'animation réalisées en déchetterie
- Nombre de déchetteries adaptées au réemploi

Partenaires 

Structures du réemploi sur le territoire, exploitants des déchetteries, ADEME, Région

| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|------|----------|----------|------|------|------|
| Faire des déchetteries un lieu privilégié de la réduction et de la prévention des déchets | x | x | x | x | x | x |

FICHE ACTION 14

Développer les filières de niche

Flux visé 

Tous flux

Public ciblé 

Structures du réemploi sur le territoire, Acteurs du recyclage, Acteurs économiques producteurs de déchets

Descriptif 

- Proposer une aide à l'achat de protection hygiéniques réutilisables
- Poursuivre l'expérimentation avec les crèches de la ville de Poitiers sur les couches réutilisables et/ou compostables
- Etudier les possibilités de développer des collectes et exutoires aux micro-flux du territoire (collecte des cheveux en lien avec les coiffeurs, coquilles d'huîtres périodiquement, liège, mégots, végétaux des fleuristes...)

Objectifs 

- Multiplier les filières et les exutoires

Indicateurs de suivi 

- Nombre de filières accompagnées

Partenaires 

Structures du réemploi sur le territoire, Acteurs du recyclage, Acteurs économiques producteurs de déchets

| Calendrier | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Développer les filières de niche | x | x | x | x | x | x |